



## Calendrier

« EvtS précédents »						
EvtS, suivants »						
décembre 2013						
L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

[Éditions précédentes >>>](#)

### Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

### Automne 2013 – Numéro 32



### Séance du 14 novembre 2013 du Conseil universitaire

«*En décembre, j'aimerais en arriver à réviser nos règles de procédure*» – Monique Richer

La secrétaire générale de l'Université Laval, la professeure Monique Richer, a souhaité s'attarder à une révision des règles de procédure du fonctionnement du Conseil universitaire en tout début de la séance, exceptionnellement tenue un jeudi, le 14 novembre dernier, dans le cadre d'un débat imprévu sur l'adoption de l'ordre du jour. «*En décembre, j'aimerais en arriver à réviser nos règles de procédure*», a-t-elle spontanément lancé à la suite d'une tentative d'ajout d'un point de discussion émanant de la professeure Florence Piron de la Faculté des lettres et des sciences humaines. Les règles actuelles permettent de le faire à condition d'en aviser le secrétariat général sept jours avant la tenue d'une séance. Le professeur Luc Bélanger de la Faculté de médecine se joint à la discussion en proposant d'allonger ce délai d'avis de trois jours. La professeure Chantale Jeanrie de la Faculté des sciences de l'éducation souligne que «*les professeurs n'ont pas actuellement le sentiment qu'ils peuvent discuter spontanément de sujet qui les préoccupe dans ce lieu*», particulièrement en vertu du présent délai réglementaire.

La secrétaire générale Monique Richer en arrive alors à suggérer au professeur Bélanger qui venait de faire la proposition d'étendre ce délai à dix jours d'y distinguer entre un délai de sept jours pour l'envoi des documents et un délai de dix jours pour l'envoi de l'ordre du jour au CU. Le vote sur la proposition Bélanger reformulée obtient 42 voix en faveur, 2 voix contre et aucune abstention. Les déléguées et délégués du CU vont dorénavant recevoir l'ordre du jour de ses séances en fonction de ces nouveaux délais.

L'adoption de l'ordre du jour ayant enfin eu lieu, les déléguées et délégués ont approuvé les recommandations concernant l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat intégré, de maîtrise et de doctorat conjoint en sciences des religions; du programme de baccalauréat en nutrition; des programmes de baccalauréat en théâtre, de maîtrise et de doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran. Les doyens concernés par ces programmes ont reçu l'approbation du CU pour leur plan d'action respectif à propos du fonctionnement et du développement de ces programmes.

Deux recommandations à propos du baccalauréat intégré et de la maîtrise en sciences des religions portent sur l'importance d'accorder une place plus grande, respectivement «*aux phénomènes religieux contemporains*» et «*aux enjeux actuels de la société*». Une autre recommandation demande de mettre en place une stratégie de promotion et de visibilité permettant de mieux distinguer la formation en sciences des religions de celle en théologie, notamment sur le site web de la Faculté. Le doyen Gilles Routhier confirme alors que l'actuelle mise à jour du site retient cette distinction dès la page d'accueil. Et d'ajouter que pour une plus grande visibilité de l'équipe professorale en sciences des religions, «*Nous avons regroupé, au sixième étage du pavillon Félix-Antoine Savard, les professeurs oeuvrant principalement dans ce domaine et qui étaient, jusque-là, dispersés dans deux pavillons.*» Une recommandation concernant le programme de baccalauréat en nutrition à l'effet «*que l'on examine la question de son rattachement*» incite le doyen Jean-Claude Dufour de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation à envisager «*la création d'une École de nutrition qui lui serait administrativement rattachée*».

À ce propos, le professeur Luc Bélanger est d'avis qu'une telle création concerne au plus haut point les sciences de la santé et il souligne l'importance qu'elles devraient avoir dans le fonctionnement de cette future École? En conséquence, il suggère d'étudier la possibilité de son double rattachement. «*Je crois que la création d'une telle École serait une occasion exemplaire pour illustrer les avantages du double rattachement d'une unité d'enseignement et de recherche à l'université*», affirme-t-il avec conviction. Quant à la maîtrise et au doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran, leur évaluation recommande de préciser «*les attentes et les modalités d'encadrement de ce type d'activité*». Le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Michel de Waele, pense que, de réfléchir sur l'activité de recherche-création en milieu universitaire et sur ses enjeux, c'est une grande question. «*Et il serait surprenant qu'on puisse en arriver à une vision unique de ce que cela représente*», prévient-il. Enfin, le doyen précise que la faculté est présente sur Facebook pour y diffuser, entre autres informations, des témoignages de personnes diplômées désormais sur le marché du travail.

Jacques Rivet, cc

### « OYEZ! OYEZ! OYEZ! »

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

[communicateur.civique@spul.ulaval.ca](mailto:communicateur.civique@spul.ulaval.ca)

## SPUL

2325, rue de l'Université  
Pavillon Alphonse-Desjardins  
Bureau 3339  
Université Laval  
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955  
Télécopieur : 418.656.5377

[spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)